

**DEPARTEMENT DES
LANDES
Commune d'AUDIGNON**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 20 juin 2024 à 20h00.**

Sous la présidence de Monsieur Marcel PRUET, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUDIGNON, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marcel PRUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 juin 2024.

Présents : PRUET Marcel, AMAROT Serge, DESBRINI Muriel, SEBIE Patrick, LACOUTURE Fabrice, LABORDE Hélène, GARRIGUES Daniel, PIERRON Laurette.

Excusés : DUBROCA Mélanie, ARSIQUAUD Béatrice, PLASSIN Vincent.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**OBJET: REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON
ET DU TURSAN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte des Eaux du Marseillon et du Tursan en vigueur,

VU la délibération n°DEL20240307-001 du Comité Syndical des Eaux du Marseillon et du Tursan en date du 07 Mars 2024 approuvant la nouvelle rédaction des statuts adaptée aux pratiques du Syndicat en matière de financement, permettant également d'en assurer leur lisibilité et leur transparence.

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan tels qu'annexés à la présente délibération.

OBJET : RENOVATION HALL DES SPORTS ET ARENES

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de prévoir divers travaux pour la rénovation du hall des sports et des arènes.

Il expose au conseil municipal les différents devis qu'il a reçu pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE d'inscrire dans le programme des travaux pour l'année 2024 des travaux de rénovation du hall des sports et des arènes :

- Montant prévisionnel des travaux 7 034,88 € HT

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention FEC 2024 4 000.00€
- Autofinancement + T.V.A 4 246.86€ TTC

SOLLICITE l'attribution de subventions au titre du FEC à hauteur de 4 000.00€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous contrats et documents se rapportant à ces travaux et à solliciter d'autres collectivités territoriales pour ce projet.

Objet : Modification de la délibération de la création d'un emploi permanent

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de réactualiser la délibération datant de 2013, concernant la création d'un emploi permanent à temps non complet,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint administratif,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 28 heures,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent sera celle fixée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1 juillet 2024

DIVERS

- Une visite de la station d'épuration a été demandée par un des conseillers.
- Une aide au permis de conduire pour les résidents de la commune a été évoquée, une étude est en cours pour une mise en place éventuelle.
- Chemin de Gouillard : une proposition de prix d'achat va être faite à la propriétaire du chemin.
- Attribution du logement communal de l'école à Mme LEMOING.
- Le PLUI est en cours de finalisation et devrait voir le jour en 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.